

REPENSER L'ÉTAT ET LA SÉCURITÉ NATIONALE : LE CAS DE LA FRANCE AU RWANDA

Bruno Charbonneau
Queen's University

8^e Symposium annuel des étudiant diplômés, ICAD (CDAI)
28-29 octobre 2005

Sven Lindqvist a écrit : « Vous en savez déjà suffisamment. Moi aussi. Ce ne sont pas les informations qui nous font défaut. Ce qui nous manque, c'est le courage de comprendre ce que nous savons et d'en tirer les conséquences. »¹ Grâce à l'effort intense de milliers d'individus, la discipline des relations internationales a produit une quantité importante de connaissances et de savoir. Toutefois, il semble que fréquemment les disciples des relations internationales hésitent ou même s'opposent à toutes les tentatives sérieuses de redéfinir les schémas théoriques et ce, malgré ce que l'exploration des faits empiriques peut nous suggérer, malgré le fait que les événements de la politique mondiale contredisent souvent les grandes théories.

En 1995, Didier Bigo écrivait une critique tranchante sur les théories et la pratique de la discipline des relations internationales. Son argument est simple et convaincant, mais ô combien choquant pour certains. En bref, il argumente que la recherche de la connaissance est subordonnée à la recherche de la reconnaissance. Selon lui, les débats en relations internationales ne sont pas des débats purement intellectuels. Les chercheurs recherchent trop souvent à être reconnus par leurs pairs. Les thèses qui « réussissent » ne sont pas nécessairement les plus subtiles ou les plus créatives. En fait, « les thèses à succès sont donc les thèses qui ont sans doute le moins à voir avec des enjeux de connaissance et d'explication du monde social et le plus à voir avec des enjeux de pouvoir et de légitimation au sein du monde de la sécurité. » En d'autres mots, la recherche en relations internationales n'est pas immunisée contre la politique. L'exercice est en vérité essentiellement politique. L'exercice reflète des relations sociales de pouvoir.²

La critique de Bigo est toujours pertinente aujourd'hui. Il s'agit toutefois de la pousser plus loin. Il s'agit de voir comment le discours théorique des relations internationales influence ou peut influencer la pratique des relations internationales. Il s'agit d'analyser comment ce discours légitime et autorise la pratique de nos gouvernements en matière de politique de sécurité et de défense.

Je propose d'approcher cette question en explorant la théorie de l'État. Cette théorie est au cœur même des études de sécurité et de défense bien qu'elle soit trop souvent mise à l'écart. Mais, en tant que partie intégrale du discours des relations internationales, la question de la théorie de l'État n'est pas uniquement théorique. Elle est au centre de la pratique de la sécurité. Elle est fondamentalement politique. En bref, l'État est conçu comme un objet invariable dans le temps et l'espace. Il ne fait pas l'objet d'une théorisation. Il est accepté comme tel, sans questionnement et sans jugement. La conséquence principale de cette conception d'un État unitaire et invariable légitime et autorise *a priori* des politiques de sécurité et les relations sociales de pouvoir que les

premières sous-tendent. En d'autres mots, les institutions et organisations gouvernementales responsables des politiques de sécurité et de défense possèdent un monopole sur la définition de la menace et de l'intérêt national. Les effets de ce monopole, qui ne doit pas être confondu avec le monopole étatique de la violence légitime, peuvent être tragiques comme nous le verrons ici.

Je commencerai par approfondir mon argument sur la théorie de l'État et les liens inhérents aux enjeux sociaux de pouvoir. Ensuite, je ferai une démonstration empirique de mon argument en utilisant l'exemple de l'État français. Le cas du rôle de la France au Rwanda illustrera également la portée de mon argument. Sous le couvert d'accords d'assistance militaire, en d'autres mots sous le couvert du discours étatique de la sécurité nationale, la France a soutenu militairement, politiquement et économiquement un régime génocidaire avant, pendant et même après le génocide. Il n'existe pas d'exemple plus dramatique et tragique pour illustrer mon argument.

L'État, l'État symbolique et la pratique de la sécurité

La sécurité, en tant que champ d'étude et en tant que pratique, est constituée de symboles, d'images, de mythes et de rituels qui autorisent et qui légitiment sa pratique et son discours. Le pouvoir symbolique du discours sécuritaire rend la pratique de la sécurité « naturelle ». En d'autres mots, le processus politique entourant la pratique de la sécurité ne répond pas seulement à des menaces véritables ou non. Le processus politique de la sécurité, qui inclut autant le discours que la pratique de la sécurité, transforme également les problèmes sociaux, les conditions sociales, la menace, l'Autre, etc. comme des objets naturels, comme des objets donnés, présentés comme irréfutables et « objectifs ». L'ordre politique dominant est ainsi conçu comme incontestable et résultant de l'état « naturel » des choses. La protection de cet ordre, les actes de la sécurité, devient donc nécessaire par définition.

Le symbole le plus puissant sur lequel s'appuient les politiques de défense, étrangères et de sécurité est l'État symbolique; ou plus particulièrement un État unitaire devenu objet observable dont les caractéristiques sont définies comme universelles dans le temps comme dans l'espace. L'examen de l'État symbolique ne remet pas en doute l'existence de l'État et ne signifie pas que l'État soit une fabrication de l'esprit. Mon argument est basée sur la nature illusoire et trompeuse de l'État qui génère en partie l'autorité et la légitimité étatiques. En d'autres mots, l'État est autant idée/concept qu'une pratique. Les individus et les groupes qui sont engagés dans la pratique de l'État sont également engagés dans la construction historique du concept de l'État. Par conséquent, l'État-idée (ou symbolique) peut être transformé pour satisfaire leurs besoins et intérêts. L'État symbolique n'a pas besoin de correspondre à la 'réalité' puisque sa fonction n'en est pas une d'explication de la 'réalité'. L'État symbolique donne une apparence naturelle aux conditions et aux structures sociales lorsqu'il est confondu, consciemment ou non, politiquement et intellectuellement, avec l'État-pratique.

L'État n'a pas de stabilité ontologique. Pour cette raison, sa construction politique et théorique est sujette sans peine à la manipulation et à l'organisation de l'action collective et de la prise de décisions. Le discours de l'État-idée génère une symbolique qui établit l'existence des institutions et plus précisément de celles dont la finalité réside dans la pratique de la sécurité. Le monopole de l'exercice sécuritaire signifie que les agents

étatiques de la sécurité (armée, ministère de la défense, etc.) définissent les menaces de manière aussi à légitimer leur propre action et existence. Toutefois, le sens de l'État symbolique n'est pas univoque. Dès lors, ce sont les acteurs politiques et sociaux qui construisent et interprètent cet espace symbolique. Comme l'écrit R.B.J. Walker : « les affirmations concernant la sécurité nationale peuvent être facilement comprises comme étant les pratiques de légitimation des États modernes plus que comme les explications empiriques des pratiques de ces États. »³

C'est pourquoi il semble essentiel de différencier entre l'État-idée et l'État-pratique. L'État symbolique apparaît ainsi comme une stratégie de pouvoir qui permet de déterminer ce qui est problématique et ce qui ne l'est pas en relations internationales. L'État-idée se fait le champion d'explications et de solutions spécifiques. Le résultat est la production d'une logique qui s'auto-perpétue et qui peint l'État comme un objet invariable et dont la nature est le produit de la nature anarchique et immuable du système international. En résumé, le statu quo est préservé. Les problèmes en politique internationale sont formulés de sorte à ne jamais saper la dominance et l'hégémonie de l'État en tant que *la* forme moderne de la communauté politique.

L'État symbolique dans la théorie des relations internationales

L'État symbolique est bien représenté par sa non conceptualisation dans la théorie des relations internationales. Il devrait également être compris comme un construit historique qui a pris vie par sa propre promulgation et à travers la construction du système Westphalien. Si j'essaie de le définir, je ne peux prétendre l'englober dans toute sa complexité. Les symboles et les idées sont plus ou moins insaisissables à cause de leur nature contingente et sujette à des transformations perpétuelles. En général, ils ne sont pas uniquement complexes, mais aussi susceptibles à des interprétations diverses et contradictoires.⁴ Mais là n'est pas la question. En tant que forme symbolique, la véracité de l'État-idée est non pertinente parce que sa fonction est de donner un *sens* à une réalité donnée. L'image commune de l'État est une croyance très répandue grâce à laquelle les événements et les actions politiques sont interprétés. La question n'est pas à savoir si un compte rendu objectif des faits est possible, mais de savoir quels faits sont sélectionnés, quels faits sont perçus comme importants et, plus important encore, quels faits sont ignorés. Cette 'sélection' des 'faits' est essentiellement le produit de luttes politiques. Stuart Kaufman le souligne bien : « Les faits, de ce point de vue, n'ont aucune importance – ils sont soit redondants et confirmant le mythe; ou ils le contredisent et sont rejetés. »⁵ L'État symbolique est au cœur de ces luttes sociopolitiques lorsque nous parlons de politiques de sécurité et de défense.

La frontière conceptuelle entre l'État et la société civile semble le meilleur point de départ. Timothy Mitchell explique que les difficultés éprouvées à définir l'État proviennent des caractéristiques indéfinissables, poreuses et changeantes de cette frontière. Par conséquent, il indique que la solution ne se trouve pas dans une redéfinition constante de l'État et de la société civile pour arriver à des concepts universels. Selon lui, il s'agit de considérer le caractère évasif de la frontière comme un signe fondamental de la nature du phénomène. Mitchell critique les approches théoriques qui répondent à cette frontière incertaine et à la pénétration d'éléments sociaux dans l'État en offrant une définition étroite

de l'État qui est personnifié, qui devient un acteur prenant des décisions. L'État-acteur devient cet objet qui existe en dehors de la société et du système international. L'État est transformé en un individu indépendant qui peut intervenir dans la société. Toutefois, tel que Mitchell le souligne, cette frontière entre l'État et la société civile qui crée l'État-acteur ne reflète pas un véritable un extérieur et ne distingue pas deux domaines ou entités puisqu'elle est tracée de manière interne, c'est-à-dire à l'intérieur même des réseaux et liens sociaux qui maintiennent un ordre sociopolitique particulier. En d'autres mots, la frontière fuyante et incertaine entre l'État et la société civile suggère non pas une nature illusoire ou une difficulté conceptuelle, mais bien que « produire et maintenir une distinction entre l'État et la société est en soi un mécanisme qui génère des ressources de pouvoir et de puissance. »⁶

L'État symbolique construit l'autonomie de l'État-pratique dans la sphère politique en créant un espace public à l'écart de la société civile. Richard Ashley soutient que l'État, conçu comme un acteur, produit, maintient et reproduit l'autorité de l'État moderne et du système international en tant que l'ordre politique légitime, universel et naturel. Il indique que l'État-acteur est simplement présumé, sans questionnement ou approfondissement, et qu'il n'est donc pas nécessaire de défendre son existence ontologique. Ainsi, l'État-acteur est compris comme étant restreint par un ensemble de contraintes externes provenant de la société civile et du système international, mais jamais constitué par son environnement. Les 'actions' étatiques ne contiennent aucun sens, mais seulement une motivation qui répond à un ou des besoins et intérêts.⁷

La théorie de l'État est exclue : le modèle de l'État-acteur est supposé *a priori*, ne demande pas à être défendu et défie toutes les critiques.⁸ L'État est objectifié : il devient un objet, une entité observable et prévisible que la 'science' peut analyser. Par conséquent, la politique est refusée, déniée parce que l'État *objectifié*, l'État-acteur, devient un acteur dont la nature, le rôle, les intérêts et les besoins sont indiscutables et inchangeables. Tel que le décrit Ashley, cet État unitaire devenu indiscutable « se prête merveilleusement bien à évoluer en apologie pour le statu quo, une excuse pour la domination, et une invective contre les hérétiques 'utopiens' ou 'inadaptés' qui pourraient questionner le fatalisme de l'ordre dominant. »⁹

L'État symbolique, représenté par le modèle de l'État-acteur, acquiert donc les caractéristiques d'un individu tel que conçu par les adeptes du modèle. L'État devient une entité à l'intellect rationnel qui possède et exprime des intérêts et des besoins. Ces derniers sont normalement très vagues, imprécis et regroupés dans le concept de l'intérêt national. Puisque l'État, son identité, sa nature, ses structures et sa complexité sont seulement présumés, le discours de l'intérêt national ne fait que refléter la dominance de l'État comme la seule forme légitime de la communauté politique. Dès lors, l'intérêt national soutient une vision des choses, une 'réalité' telle qu'elle *devrait* être, plus que qu'il n'affirme une 'réalité' telle qu'elle *est*.¹⁰ Lorsque le symbole de l'État devient cet acteur unitaire externe à la société civile, l'État devient autonome face aux multiples intérêts socio-économiques qui l'entoure. Des zones d'immunité et d'impunité sont ainsi construites dont bénéficient les nombreux groupes sociaux entourant l'État-pratique. En d'autres mots, l'État symbolique obscur et camoufle l'action de ces groupes sociaux qui constituent l'État-pratique.

L'État symbolique est justifié et apparaît comme authentique grâce à la nation. Dans le discours comme dans la pratique, la nation donne vie à l'État symbolique en lui offrant une légitimité basée sur de supposés principes naturels gouvernant toutes les sociétés

humaines modernes. Toutes les communautés politiques sont fondées sur des principes d'exclusion qui accentuent les différences entre le citoyen et l'étranger.¹¹ À ce niveau, l'État n'est pas différent et le concept de nation est crucial à cet égard : « la nation est la valeur politique la plus universelle et légitime de notre époque. »¹²

Selon Benedict Anderson, la nation est la communauté politique imaginée moderne : « Elle est *imaginée* parce que jamais même les membres de la plus petite nation ne connaîtront la plupart de leurs semblables, ne se rencontreront, ou même entendront parler d'eux, et malgré cela dans l'esprit de chacun existe l'image de leur communion. »¹³ Ce qui ne signifie pas que la nation est une invention qui reflète une fausseté. Anderson insiste sur le fait que toutes les grandes communautés sont imaginées. Par conséquent, elles ne doivent pas être distinguées selon leur authenticité, mais selon la manière dont elles sont imaginées. La nation se doit d'être interprétée comme une construction de l'histoire, un produit unique de notre temps et non comme la communauté politique naturelle et universelle.¹⁴

L'État symbolique et l'intérêt national sont souvent définis, explicitement ou implicitement, comme protégeant l'État-*nation*. Toutefois, la notion de nation ne supporte pas l'idée de l'État en soi comme étant le modèle organisationnel de la vie politique moderne, mais bien une conception moderne de l'ordre politique et de ses acteurs légitimes. La nation appuie d'abord et avant tout une vision du politique. En d'autres mots, le politique considéré comme seul légitime devient cette conception occidentale qui est et a été formée, disséminée et convaincante et qui a établi, transmis et reproduit les normes et les règles de comportements et de pensées politiques. L'État symbolique se révèle comme un projet politique qui engendre la prédominance de la conformité et du consentement sur la protestation et la résistance.

Les politiques de sécurité et l'État symbolique

L'État-idée oppose l'État-acteur au système international qui, selon ce point de vue, est né de la montée des interactions entre les nations européennes. Les relations interétatiques auraient créé le système international. L'État est apparu avant le système. Comme l'ont démontré plusieurs historiens et chercheurs des relations internationales, cette version de l'histoire est sérieusement déformée puisque l'État s'est construit en tandem avec le système européen.¹⁵ Les conséquences pour les analyses des politiques de sécurité sont très importantes. Ces analyses présument trop souvent que l'État est universel dans le temps et l'espace et donc qu'il est l'objet, par définition, qui sécurise et doit être sécurisé. Il s'agit d'une déclaration incontestable de légitimité et d'autorité. Selon cet argument, personne ne peut questionner cet état de fait : l'État est l'acteur qui sécurise et doit être sécurisé.

Mark Neocleous démontre bien comment une question ou un problème politique qui est accordé le « statut de sécurité » devient soudainement plus important. La sécurité est devenue, selon Neocleous, l'une de ces catégories essentielles qui détermine notre compréhension de notre société moderne. Cependant, le fait de déclarer « sécuritaire » une question est un acte politique qui la rend apolitique. Il écrit :

Comme technique politique, l'acte de sécuriser une question homogénéise et mobilise simultanément les forces sociales et politiques en soulignant une

menace existentielle sous la forme d'un ennemi, justifiant des actions en dehors des limites normales de la procédure politique

(...)

étiqueter une question comme un problème de sécurité permet à l'État de restreindre la critique, arrêter le débat, saper les libertés civiles et, si nécessaire, détruire ces individus et ces groupes qui s'opposent politiquement au système qui en premier lieu produit l'insécurité – ces groupes, entre d'autres mots, qui tentent de politiser la question au lieu de la transformer en question sécuritaire.¹⁶

Cette perspective fait apparaître les demandes de sécurité comme une stratégie de pouvoir. L'État symbolique est au cœur de ce discours sur la sécurité ce qui génère des espaces d'immunité et d'impunité pour la pratique de la sécurité et de la puissance d'État, pour les acteurs, les institutions et les organisations qui participent à cette pratique.

Mon argument n'est pas qu'il n'existe pas de menace à l'État. Mon point est que la manière dont le discours sur l'État et la sécurité nationale sont formulés empêche l'examen critique de la source des menaces, de l'objet menacé et de l'objet qui sécurise et doit être sécurisé. La façon commune de concevoir les politiques de sécurité interprètent ces dernières comme une réponse rationnelle suite à des menaces visant un État préformé. Les politiques de sécurité ne sont jamais conçues comme étant constitutives de leur environnement. C'est-à-dire qu'elles ne sont jamais interprétées comme une source d'insécurité ou une cause de l'insécurité qu'elles cherchent à éliminer. Comme je le montre plus loin, la politique de sécurité de la France en Afrique a été un facteur important d'instabilité et d'insécurité alors qu'elle prétend favoriser le contraire.

Imaginer la France et construire une politique de sécurité en Afrique

L'argument précédent n'est pas uniquement théorique. Il est, comme toutes les théories, essentiellement politique. Il est politique parce qu'il tente d'ouvrir des portes, d'offrir des alternatives et des chemins de résistance au discours de la *realpolitik*. Il est aussi politique parce qu'il identifie les conséquences sociopolitiques d'un jeu qui se dit apolitique. La France symbolique possède des caractéristiques uniques que je m'appête à présenter, mais qui aussi produisent la légitimité et l'autorité nécessaires pour maintenir les pratiques de la politique de sécurité de la France en Afrique sub-saharienne. L'identification des fondements de cette légitimité et de cette autorité nous permet de questionner le bien-fondé de la politique de sécurité de la France. Malgré le discours de grandeur, de prestige et de bonté de la France, malgré un imaginaire national fondé sur une France indivisible et éternelle, il devient évident que la politique de sécurité française en Afrique n'a rien à voir avec les beaux discours sur la recherche de l'ordre, de la stabilité, de la sécurité et du développement durable.

Une et indivisible

Jules Michelet a écrit : « Le jour où se souvenant qu'elle fut et qu'elle doit être le salut du genre humain, la France s'entourera de ses enfants et leur enseignera la France comme foi et religion, elle se retrouvera vivante et solide comme le globe. »¹⁷ Cette citation résume

bien cette France mythique qui a toujours été, est et sera toujours. Selon cette vision, la France n'a pas d'origine véritable parce qu'elle a toujours existé. Elle a été préfigurée par une Gaule mythique, donnée une expression concrète par les Capétiens et transformée par la Révolution. En bref, on attribue à la France une histoire linéaire et déformé qui est présentée comme une succession chronologique d'événements et comme l'expression immuable des Français.

Par le mot pays, par celui de France, hier et aujourd'hui sont continus. Réels au présent, ces mots, projetés dans le passé, donnent vie à une France originelle imaginaire. L'histoire de France commence par le mythe de France.¹⁸

Le mythe de la France la transforme en objet. La France est personnifiée. Elle acquiert des qualités humaines, des émotions, des attributs physiques (Hexagone). La France vit, gagne, perd, souffre, désire, demande et exprime des besoins. En bref, la France existe indépendamment des Français qu'elle abrite. Par définition, la France est parfaite puisque son exceptionnalisme fut accordé d'abord par Dieu qui choisissait ses rois et ensuite, après la Révolution, par l'Histoire lorsqu'elle devint le dernier espoir de l'humanité et de la civilisation. La mission, la grandeur et la puissance de la France n'ont pas été gagnées ou méritées, mais octroyées. Par conséquent, la France n'a pas le droit, mais le devoir de répandre sa culture, sa civilisation, sa liberté, sa fraternité et la dignité et les droits humains. Par définition, les guerres, les intérêts et les actions de la France sont justes.¹⁹

Le mythe de la France ne s'est pas construit seul ou par hasard. Il a toujours concerné le pouvoir qui l'a transformé pour faire en sorte de se légitimer. Les rois de la dynastie capétienne (987-1328) ont assis leur pouvoir sur une religion royale basée sur la manipulation de textes anciens. Ces rois étaient choisis par Dieu. Le roi n'était pas le leader de la France, il était la France.²⁰ Entre les XVI^e et XVIII^e siècles, les choix de Dieu sont remis en question. La Révolution demandera au roi de faire face à la nation. David Chuter écrit qu'avec l'avènement de la République « le soldat de Dieu devint simplement le soldat de l'Humanité. »²¹

En vérité, l'État français a précédé les Français. Les historiens peuvent être en désaccord sur les détails, mais ils s'entendent sur le fait que le peuple de France est devenu français seulement après un effort conscient, organisé et planifié par l'État, surtout celui de la Troisième République. Par exemple, Eugen Weber démontre bien comment la majorité des habitants de la France vivaient en réalité dans différentes zones historiques temporelles jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Plusieurs, concentrés au sud et en campagne, ne parlaient pas ou ne connaissaient même pas le français, le système métrique ou le franc.²² La Révolution portait l'idée de l'unité nationale, mais la réalité rurale était basée sur la diversité. Cette diversité devint une imperfection à laquelle il fallait remédier. Les paysans qui n'avaient pas connaissance, qui étaient en désaccord ou qui ne se souciaient pas de l'unité de la France (qui était définie par Paris) étaient désormais des sauvages, des barbares ou des non civilisés. Le mythe de la France n'acceptait qu'une seule identité française. Les paysans devaient s'y conformer.²³

Le mythe de la France est enseigné dans les écoles françaises depuis la Troisième République. Les manuels scolaires sont imprégnés du mythe d'une France immémoriale et immuable, unique, unie, supérieure et destinée à mener l'humanité et répandre la civilisation : la France comme dogme et légende.²⁴ Même la France territoriale n'est pas plus naturelle que la nation française. Historiquement, la France est indéterminée, imprécise

et floue. L'histoire des conquêtes de la Bretagne (1532), Metz, Toul, et Verdun (1648), les régions catalans de Roussillon, Conflans et Cerdagne (1659), Lille et Tournai (1668), Flandres (1795), Corse (1768), Savoie et Nice (1860) et Algérie (1830) montre que beaucoup de territoires de la vieille France ne sont pas français depuis très longtemps. Selon Weber, les républicains de la Troisième République avaient besoin de symboles pour renforcer l'image et l'unité nationales. Ils inventèrent l'Hexagone, le drapeau tricolore, Marianne.²⁵

Le nouvel État-nation décida que pour abolir la particularité des identités locales, il devait les remplacer par une nouvelle identité nationale, substituer sa version de la mémoire nationale aux vénérables et plus anciennes versions qui ne correspondaient pas à ses buts. La mémoire est ce que nous en faisons. Nous sommes les fils et les filles de notre histoire, mais l'histoire nationale, l'héritage national, a dû être fabriquée par débat, recherche, invention; a dû être acclimatée, inculquée, catéchisée, écrite pour imposer la foi, faire son chemin dans les esprits, jusqu'à ce qu'elle soit sanctifiée par habitude. Les historiens étaient le clergé du dix-neuvième siècle parce qu'il leur appartenait de réécrire les mythes fondateurs; et l'histoire était la théologie du dix-neuvième siècle parce qu'elle permettait aux sociétés de se libérer des attaches de la coutume et de l'habitude et de se réorganiser avec de nouvelles attaches ancrées dans un passé redécouvert – ou réinventé.²⁶

Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de France ou d'histoire française. Seulement, il existe tellement de versions de cette histoire qu'il semble difficile de définir la France et de savoir qu'elle est l'histoire française. Toutefois, il semble évident que la France symbolique a été et continue d'être essentielle à la construction, au maintien, à la légitimité et à l'autorité de l'État français. En d'autres mots, la France symbolique a une histoire distincte de celle de l'État français.

La France mythique et coloniale : prélude à une politique de sécurité

Le mythe et l'histoire de la France seraient incomplets si nous laissons de côté la République coloniale. La France et les Français de ce siècle ont été imaginés, construits et formés par l'aventure impériale. Le colonialisme et les colonies françaises ont construits, transformés et imaginés la France autant que la France a construit, transformé et imaginé ses colonies : « La colonie et la métropole se sont construites l'une avec l'autre, et pas seulement l'une contre l'autre comme on voudrait nous le faire croire, et ce rêve a profondément modelé les pratiques culturelles et politiques des Français. »²⁷

Le fait que la période de consolidation de l'État et du nationalisme français modernes concorde avec la période de l'impérialisme colonial français n'est pas une coïncidence. L'histoire du colonialisme français, c'est aussi l'histoire des luttes politiques pour la légitimité et l'autorité d'une vision particulière du politique et ce tant au niveau national qu'international. Le point est absolument crucial si nous voulons bien comprendre la politique de sécurité de la France en Afrique. La prise en considération de la construction de l'État français basée sur un impérialisme colonial nous informe de la vision du politique, du Soi et de l'Autre qui soutiennent aujourd'hui la puissance de la France en Afrique.

Tenir compte de la construction et de la transformation de la France imaginée à travers son histoire coloniale nous instruit sur la politique française de sécurité en Afrique de deux manières. Premièrement, nous pouvons dès lors apercevoir la formation d'une élite franco-africaine qui fonde ses avantages, ses intérêts et ses privilèges sur une institutionnalisation profonde et coriace de l'hégémonie française même après la décolonisation. Le Président de Gaulle, à l'aide entre autres de son conseiller personnel sur l'Afrique Jacques Foccart, mettra en place un système complexe d'accords militaires et de défense. Ces accords sont signés au lendemain des indépendances et assurent aux nouveaux pays la garantie inconditionnelle de la protection militaire de la France. Ils permettent également à la France de maintenir des bases et des troupes militaires en permanence sur le continent africain. Tout ceci est bien connu. Ce qui l'est moins, ou ce que plusieurs ne veulent pas savoir ou entendre, c'est que ces accords garantissent aussi le pouvoir à des chefs d'État africains autoritaires et qu'ils rendent possible la mise en place et le maintien de la Françafrique.

La Françafrique désigne une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes: les matières premières et l'aide publique au développement. La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie. Le terme évoque aussi la confusion, une familiarité domestique louchant vers la privauté.²⁸

La Françafrique est donc cet ensemble nébuleux d'acteurs et d'intérêts qui n'ont aucune raison de remettre en question le rôle de la France en Afrique et qui possèdent tous les motifs à promouvoir le statu quo. Tant en France qu'en Afrique, les intérêts du maintien de la présence militaire française vont bien au-delà d'un besoin sécuritaire, d'un intérêt national ou d'une recherche de la stabilité. À tout le moins, il semble impossible de nier que, si la politique de sécurité de la France a pour objectif principal la stabilité sociale, elle a échoué. Bien sûr, si la stabilité signifie le maintien de dictateurs criminels, la politique de sécurité française a été un succès. Toutefois, pour en arriver à un tel diagnostic, il faut rejeter l'idée que leurs actes de répression, de subordination et d'appauvrissement des populations sont des facteurs déstabilisants (e.g. Gnassingbe Eyadéma, Juvénal Habyarimana, Félix Houphouët-Boigny, Sese Seko Mobutu). Il faut aussi rejeter les coups d'état français mettant (ou remettant) en place des « alliés » français (e.g. Togo, Bénin, Centrafrique, Comores). En d'autres mots et pour ne pas les mâcher, la politique de sécurité de la France en Afrique n'a pas toujours eu à voir avec l'intérêt national français, mais avec l'intérêt de particuliers. De ce fait, elle a participé à accroître l'*insécurité* plutôt que la stabilité.

Deuxièmement, il faut comprendre que l'Empire est un « non-lieu de mémoire ». C'est-à-dire que l'Empire est conçu et compris en dehors de la France continentale, en dehors de la France de la liberté, de l'égalité et la fraternité. La mémoire de l'Empire est d'une certaine manière rejetée et effacée parce qu'admettre les crimes de la République serait aussi la trahir. La mémoire impériale est un épiphénomène qui veut parfois une note de bas de page.²⁹ Par conséquent, la mémoire du colonialisme français devient nostalgique. La colonisation n'a pas démerité et il faudrait peut-être recoloniser l'Afrique à la vue des problèmes contemporains de l'Afrique. En d'autres mots, le rôle de la France dans les

problèmes africains est balayé du revers de la main. Les problèmes sociopolitiques africains deviennent essentiellement indigènes. Les facteurs endogènes ne sont même plus considérés. Dès lors, le postulat est fait que la France ne peut que soulager et aider l'Afrique. Les problèmes africains ne sont causés que par les Africains eux-mêmes. La mission de la France est et a toujours aidé d'apporter la paix, le progrès et la civilisation. S'ils ne sont toujours pas garantis en Afrique, c'est que la France doit redoubler d'effort.

Et de là [campagnes militaires] que nous vient cette tradition de la connaissance de mondes différents du nôtre. Cette culture que nous [Troupes de marine] entretenons et que nous perpétons aujourd'hui, cette culture de l'Autre, de la connaissance de l'Autre, cet intérêt porté aux Autres sont nôtres parce que le soldat des temps coloniaux, ces soldats-là qui portaient une arme, mais dès que la bataille était terminée, ils posaient l'arme et ils sortaient la pelle et la pioche et ils s'attachaient à participer à l'organisation, à la reconstruction du pays, à son développement et à la connaissance des gens. Donc, ceci est un trait identitaire et culturel très, très fort des Troupes de marine.³⁰

Ce passage n'a pas été écrit à l'époque coloniale. Il date de novembre 2004 et il sort de la bouche d'un général des Troupes de marine. Il exprime bien cette croyance ou ce discours (basés sur la France symbolique) selon lequel la France est la mieux placée pour comprendre et régler les conflits africains parce qu'elle a acquis une connaissance de l'Autre en lui faisant la guerre (ou en l'exterminant). Cette attitude et cette croyance que nous retrouvons à plusieurs niveaux de l'État français se reflètent dans sa politique de sécurité en Afrique. Une politique qui, comme nous allons maintenant le voir, peut non seulement créer de l'insécurité, mais mener à la tragédie.

La France au Rwanda

Le 7 décembre 1962, la France signe avec le Rwanda des accords de coopération civile qui concernent une assistance économique, culturelle, technique et radiophonique. Les termes de l'entente sont classiques et incluent l'éducation, la formation et l'assistance fournies par des coopérants civils français. Juvénal Habyarimana prend le pouvoir en 1975. Le 18 juillet 1975, la France remplace la Belgique comme « tuteur » principal lorsqu'elle signe avec le régime Habyarimana un accord de coopération et d'assistance militaire. La forme de l'accord est des plus classiques et la même que celle signée avec Madagascar le 1^{er} juin 1998. À l'origine, l'accord de coopération militaire ne concerne que la Gendarmerie rwandaise. Il sera toutefois modifié le 20 avril 1983 et le 26 août 1992 pour permettre l'intégration des coopérants militaires français aux forces rwandaises et pour étendre l'accord aux forces armées rwandaises.

Bien que l'accord signé entre la France et le Rwanda n'en ait jamais été un de défense, la France volera au secours du régime Habyarimana dès le 4 octobre 1990, trois jours après le début de l'invasion du Front patriotique rwandais (FPR). Ainsi s'enclencheront deux processus parallèles. D'un côté, les forces extrémistes rwandaises mettront à l'œuvre leur projet de génocide. De l'autre, la France, ou plus précisément l'armée française, déclenchera tous ses mécanismes, instruments, institutions et pratiques de la coopération militaire. Par conséquent et tragiquement comme nous allons le voir, la

France permet, directement et indirectement, l'exécution d'un génocide qu'elle n'a jamais vraiment tenté d'arrêter. En soulignant de façon répétitive son soutien inconditionnel au régime Habyarimana et à son entourage, ceux-ci se croiront tout permis. Ils se sentiront libres d'exécuter leur solution finale.

En bref, surtout après 1990, la France entraînera, fournira en armes et munitions, interviendra directement et soutiendra les forces et groupes rwandais qui commettront le génocide de 1994. L'intensité et l'inconditionnalité de la « coopération » militaire française ont envenimé une situation déjà très dramatique. La France au Rwanda est un exemple frappant où la politique de sécurité française a *créé* de l'insécurité pour utiliser un euphémisme.

L'entraînement de soldats, miliciens et escadrons de la mort

Le 4 octobre 1990, les premières troupes françaises arrivent à Kigali dans le cadre de l'opération Noroît (4 octobre 1990 – décembre 1993). Une compagnie de 150 hommes du 2^e Régiment étranger de parachutistes (REP) arrivée de Centrafrique prend immédiatement une position défensive autour de l'aéroport. Le nombre total de troupes françaises affectées à Noroît est ambigu. En effet, comme se serait vanté un colonel français au spécialiste Gérard Prunier : « en jouant avec les dates et les rotations des différentes unités, il est possible de garder jusqu'à 1100 soldats au Rwanda tout en n'en reconnaissant que 600 à la presse. »³¹ Plusieurs auteurs sont convaincus que l'armée rwandaise a été sauvée du FPR par l'intervention Noroît en gardant l'armée du FPR en dehors de Kigali.³² En fait, Noroît est plus ou moins la prise en charge de l'armée rwandaise par l'armée et le commandement français et le déclenchement de plusieurs opérations secrètes « d'assistance » militaire.

Au début de 1991, Habyarimana implore la France d'intervenir directement. La France refuse, mais elle envoie un Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI). Le 22 mars 1991, le DAMI Panda arrive à Kanombe avec trente soldats. En décembre 1993, les effectifs auront monté à cent. Le détachement, avec l'aide parfois de diverses troupes françaises en opération au Rwanda, supervisera le recrutement et l'entraînement d'une armée rwandaise qui passera de 5000 soldats en octobre 1990 à 50 000 soldats au début du génocide.

Le gouvernement français reconnaît cette formation sous l'autorité de l'accord d'assistance militaire signé avec le Rwanda. Par contre, il ne reconnaît pas l'entraînement donné aux troupes d'élites, à la garde présidentielle et à la milice alors que ces groupes sont les principaux responsables des meurtres et des massacres précédent et durant le génocide.

Pourtant, il existe beaucoup de témoignages et d'indices qui portent à croire que la France a entraîné les génocidaires. La Commission d'enquête citoyenne a recueilli plusieurs témoignages de citoyens français et de survivants rwandais qui disent avoir vu les soldats français entraîner ou être présents dans les camps (Mukamira, Bigogwe) où la garde présidentielle et les milices étaient formées et d'où ils partaient pour massacrer la population.³³ La Mission d'information parlementaire semble aussi confirmer ces témoignages même si elle les ignore plus ou moins.³⁴ Le général Roméo Dallaire affirme également que des troupes d'élites rwandaises étaient formées par les Français et les Belges en 1993 à Ruhengeri.³⁵

En ce qui concerne la milice *Interahamwe*, un général français aurait avoué au célèbre journaliste Patrick de Saint-Exupéry : « Je ne peux garantir qu'aucun milicien ou membre des escadrons de la mort n'a été formé par des Français. »³⁶ Puis, il existe le fameux épisode du 1^{er} juillet 1994 à Bisesero, une semaine après le début de l'opération Turquoise :

À quelques pas se tenait un officier de cette unité d'élite qu'est le GIGN. Il était planté, debout, raide sur ses jambes, et paraissait ailleurs. Il était comme plongé dans un songe, et je me souviens l'avoir fixé à cause d'un détail: sur son uniforme de gendarme français, il portait une vareuse de l'armée rwandaise.

Je me suis approché, désireux d'entamer la discussion. Et tandis que je marchais, je l'ai vu s'affaisser. Doucement. Ses épaules se sont voûtées, ses jambes se sont pliées, ses muscles se sont relâchés. Comme un pantin, il s'est peu à peu désarticulé et a fini assis dans l'herbe, où il s'est mis à sangloter.

(...) Nous pensions que l'officier avait craqué, ce que nous aurions compris. Mais il était un soldat et aguerri. Là n'était pas le problème. Là n'était pas non plus la question. C'était plus grave, beaucoup plus grave.

Il venait juste de réaliser.

Il venait de comprendre.

Il venait d'additionner.

Et cela l'avait choqué.

Il s'est tourné vers nous et nous a dit: « *L'année dernière, j'ai entraîné la garde présidentielle rwandaise...* » Ses yeux étaient hagards. Il était perdu. Le passé venait de télescoper le présent. Il avait formé des tueurs, les tueurs d'un génocide.³⁷

Une méthode de guerre totale

Pour planifier et exécuter un génocide, cela prend une méthode, une doctrine, de l'organisation. La France, sans doute inconsciente des effets potentiels, a offert cette méthode à un régime raciste. La formation stratégique de la France a été si pénétrante qu'elle se reflète dans les structures mêmes de l'État rwandais. Bien que l'État moderne rwandais a toujours été autoritaire, la France a renforcé son autoritarisme et elle a ainsi permis la transformation de massacres en génocide.

Au Rwanda, la France a appliqué et enseigné sa doctrine dite de « guerre révolutionnaire ». Le Président de Gaulle avait mis un frein aux théoriciens et aux adeptes de cette doctrine. Toutefois, à partir de la présidence de Giscard d'Estaing, et surtout après la guerre froide alors que la dissuasion nucléaire perdait de son importance, les disciples d'un autre type de guerre allaient ressortir des rangs. Un officier français aurait avoué : « Dès le 23 janvier 1991, je m'aperçois qu'une structure parallèle de commandement militaire a été mise en place. À cette époque, il est évident que l'Élysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle. »³⁸

Le colonel Gilbert Canovas a ouvertement discuté de sa « contribution » au Rwanda lors de sa parution devant la Mission d'information parlementaire :

Dans le rapport qu'il établit le 30 avril 1991, au terme de sa deuxième mission de conseil, le Colonel Gilbert Canovas rappelle les aménagements intervenus dans l'armée rwandaise depuis le 1er octobre 1990 parmi lesquels figurent notamment :

- la mise en place de secteurs opérationnels afin de faire face à un adversaire menaçant l'ensemble de la frontière rwando-ougandaise et une grande partie de la frontière rwando-tanzanienne ;
- le recrutement en grand nombre de militaires du rang et la mobilisation des réservistes qui a permis aux FAR un quasi doublement de leur effectif passant de 11 000 en octobre 1990 à 20 000 en janvier 1991 ;
- la réduction du temps de formation initiale des soldats, limitée à l'utilisation de l'arme individuelle en dotation.

(...)Le Colonel Gilbert Canovas souligne également le rôle prépondérant joué par les médias internationaux au mois d'octobre 1990 mais précise par la suite "l'évident avantage concédé au profit du FPR au début des hostilités a été compensé par une offensive médiatique menée par les Rwandais à partir du mois de décembre".³⁹

Pour Saint-Exupéry, ces mots signifient autre chose :

Ces mots [de la MIPR] ont un sens, Monsieur [Dominique de Villepin]. Ils ont un poids. Ils nous décrivent une guerre, un type précis de guerre:

« *Secteurs opérationnels* », cela signifie « quadrillage ».

« *Recrutement en grand nombre* », cela signifie « mobilisation populaire ».

« *Réduction du temps de formation* », cela signifie « milices ».

« *Offensive médiatique* », cela signifie « guerre psychologique ». ⁴⁰

Gabriel Périès explique que les structures de l'État rwandais sont des signes flagrants et évidents de l'application de la doctrine de guerre révolutionnaire. L'établissement de l'État rwandais moderne a été supervisé par un Belge, colonel Logiest, alors que les Belges étaient à l'époque impliqués dans l'élaboration de la doctrine à l'École de Guerre de Paris.

Toute une série d'officiers argentins ont été formés à l'École de Guerre française. Ils ont travaillé ensuite à l'École militaire argentine avec des officiers français intégrés aux états-majors argentins. L'État-major argentin, sous la conduite des officiers français, a organisé à partir de 1959 la territorialisation de l'armée argentine, c'est-à-dire l'organisation de l'armée argentine en zones de compétence purement militaires. En situation d'urgence, le militaire se substitue à l'autorité civile – dans une organisation très complexe de hiérarchie parallèle, avec des officiers qui se mettent en parallèle des structures civiles. Finalement, en situation, ils éliminent les structures civiles et s'occupent de l'ensemble du territoire dans tous les domaines: justice, organisation de l'armée, milices d'autodéfense. Ce qu'on revoit au Rwanda.

Le processus fondationnel de l'État rwandais suit cet éclatement territorialiste, cette territorialisation des forces armées, à un degré nettement supérieur à celui qu'on trouve en Argentine, qui était déjà un État fédéral, organisé en zones militaires chapeautant les États fédérés. On va se retrouver (...) devant des structures très similaires, bien sûr sur une surface très limitée au Rwanda, ce qui à mon avis va donner, quand le processus se met en marche, un effet de déflagration assez important.⁴¹

Pour le régime Habyarimana, la doctrine devient « nécessaire » pour contrôler la population et conserver le pouvoir. Parce que le territoire est quadrillé, lorsqu'un élément étranger apparaît, l'État rwandais connaît immédiatement son emplacement. Dans un tel environnement, le régime utilise également la peur et la panique. La guerre psychologique est engagée et tout objet peut en être la cible.

Parce que, comme ces cours le laissent dire [voir le TTA 117], la peur fait fuir, elle paralyse et maintient en place. Et comme le dit Lacheroy, lorsque l'on tient un récipient, on peut verser ce qu'on veut dedans. C'est la métaphore de l'homme récipient: lorsqu'il est saisi par la peur, qu'on le tient bien dans le cadre d'une hiérarchie parallèle, on induit de la terreur dedans, la personne se vide et on peut verser le message qu'on veut à l'intérieur. La Radio des Mille Collines ressemble beaucoup à ça.⁴²

Selon Périès, l'influence de la doctrine française est clairement identifiable dans l'organisation fragmentée de l'État rwandais, la territorialisation des forces de répression et les cartes d'identité avec numéro minéralogique (influence de Trinquier).

Engagement militaire direct

Il existe deux façons de concevoir ici l'engagement militaire français direct. Le premier est contesté. Il s'agit des actions de plusieurs soldats français qui auraient participé à certains combats contre le FPR, à certaines missions de patrouille de combat, au maintien de positions défensives et même au tri des Tutsi et Hutu lors des barrages routiers. La Mission d'information reconnaît certains « écarts », mais elles identifient surtout des actions trop proches des scènes de combat.⁴³ Il existe toutefois beaucoup de témoignages de survivants et de repentis qui affirment un engagement choquant auprès des génocidaires.⁴⁴

La deuxième manière concerne les « conseillers » militaires français. Les guillemets sont utilisés parce que les conseillers français ont dans les faits pris le contrôle plus ou moins complet de l'armée rwandaise. Et ceci est incontestable puisque même la Mission d'information rapporte que le DAMI a été renforcé, après la demande de Kigali, par un officier assistant à l'attaché de défense à Kigali dont la mission était de conseiller personnellement le chef de l'état-major de l'armée rwandaise. En avril 1992, l'amiral Lanxade désigne à ce poste le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin. Le lieutenant-colonel Maurin a témoigné devant la Mission qu'il participait activement à l'élaboration des plans de bataille quotidiens et au processus de décision. Il rencontre aussi quotidiennement le colonel Laurent Serubuga, membre de l'Akazu, du Réseau Zéro (escadrons de la mort), propagandiste anti-Tutsi et proche de la milice *Interahamwe*.⁴⁵

En février 1993, le général (colonel à l'époque) Dominique Delort devient le commandant en chef des forces françaises au Rwanda (Noroît, Panda et certains commandos des forces spéciales). Selon la Mission parlementaire, l'offensive du FPR du 8 février 1993 va totalement démoraliser et désorganiser les forces rwandaises qui perdent rapidement le contrôle de la situation. Par conséquent, le 22 février le colonel Delort accueille à Kigali le colonel Didier Tauzin et son contingent d'environ vingt officiers et spécialistes du 1^{er} RPIMA. Le colonel Delort met Panda sous les ordres du colonel Tauzin pour la durée de l'opération Chimère (22 février 1993 – 28 mars 1993). Chimère est la

mission typique d'assistance, de supervision et d'entraînement. La Mission parlementaire écrit sur Chimère : « l'objectif du détachement était d'encadrer indirectement une armée d'environ 20 000 hommes et de la commander indirectement. »⁴⁶ On se demande ici ce que commander indirectement signifie. On commande ou on ne commande pas. Commander indirectement signifie seulement une chaîne de commandement. Et au Rwanda, les officiers français étaient au haut de cette chaîne.

Ventes et transferts d'armes

Sous le couvert d'une conception étroite de ses intérêts nationaux et de traités de coopération militaire, la France est le principal fournisseur d'armes en Afrique. Les annexes au rapport de la Mission parlementaire indiquent qu'il y a eu, entre 1990 et 1994, 146 contrats d'achats d'armes entre la France et le Rwanda. Le rapport n'indique pas si tous ces contrats ont été honorés, si toutes les armes ont été livrées ou qui aurait payé pour ces armes (Rwanda ou Ministère français de la Défense ou de la Coopération). L'organisation African Rights estime qu'entre 1991 et 1992, la France a approvisionné le Rwanda en armes pour une valeur minimum de six millions de dollars. Ces armes comprenaient des mortiers, artillerie légère, des voitures blindés, des hélicoptères et des pièces de rechange et l'assistance technique pour l'entretien des véhicules de l'armée rwandaise.

La France a aussi fourni des armes à l'aide de partie tierce. Par exemple, en mars 1992, un contrat de six millions de dollars pour l'achat de mortiers de 60mm et de 82mm, 16 000 obus de mortier, 122mm D-30 obusiers, 3 000 obus d'artillerie, grenades autopropulsées, explosifs, mines antipersonnelles et plus de trois millions de munitions de petit calibre entre le Rwanda et l'Égypte passera par la garantie de paiement offert par la banque française du Crédit Lyonnais. Les livraisons d'armes au Rwanda sont devenues si importantes que des grenades étaient vendues sur la place du marché près de Kigali en juin 1993.⁴⁷

Encore plus troublant, plusieurs journalistes et témoins rapportent que la France a continué à approvisionner en armes les génocidaires *après* le début du génocide. En tout, il y aurait eu six livraisons d'armes, principalement par l'aéroport de Goma, entre le 19 avril et le 18 juillet 1994. Philippe Jehanne, ancien agent secret au service à l'époque du ministre de la Coopération Michel Roussin, aurait déclaré le 19 mai 1994 à Gérard Prunier : « nous sommes occupés à livrer des munitions à l'armée rwandaise par Goma. Mais je nierai bien sûr si vous me citez à la presse. »⁴⁸

Conclusion

En résumé, la pratique de la sécurité est légitimé et autorisé en grande partie grâce à un discours hégémonique centré autour de l'État symbolique. Cette conception trompeuse de l'État et cette représentation dénaturé de la pratique de la sécurité mènent souvent à des manipulations des questions de sécurité et à de faux débats, car, selon cette perspective, qui pourrait être contre la sécurité? Personne ne peut s'opposer à la sécurité parce qu'elle est considérée comme apolitique, comme à l'extérieur des conditions sociales et des relations

de pouvoir entre les individus d'une même société. La sécurité devient cette chose intangible mais existentielle qu'il ne faut jamais ébranler ou questionner.

Bien entendu, l'État existe, il est parfois menacé et il doit parfois être protégé. Toutefois, si nous nous réclamons d'être des sociétés démocratiques qui promeuvent la liberté, il faut cesser de berner et de nous berner sur les objectifs de nos politiques de sécurité qui créent fréquemment de l'insécurité et de l'instabilité. Il s'agit de poser la question suivante : qui sécurise quoi? Lorsque nous posons cette question, si la réponse est « la France », la prochaine question devient : qu'est-ce que ou qui est la France? Dans le cas de la politique de sécurité française en Afrique, la réponse à cette dernière question revient souvent à la Françafrique. La recherche française de la sécurité et de la stabilité en Afrique revient trop souvent à protéger les privilèges et les structures de la Françafrique, de la « famille » franco-africaine.

¹ Sven Lindqvist, *Exterminez toutes ces brutes*, (Paris : Le Serpent à Plumes, 1998), 17.

² Didier Bigo, « Grands Débats dans un Petit Monde. Les débats en relations internationales et leur lien avec le monde de la sécurité, » *Cultures & Conflits* 19-20 (1995) : 7-48.

³ R.B.J. Walker, « The Subject of Security » in Keith Krause and Michael C. Williams (dir.), *Critical Security Studies, Concepts and Cases*, (Minneapolis: University of Minnesota Press, 1997), 71. À moins d'avis contraire, toutes les traductions sont les miennes.

⁴ « L'étrangeté des origines, la rapidité de l'ascension, la volonté dominatrice, la nature des triomphes, l'ampleur des désastres, c'est tout ce qui, dans un cas, contribue à façonner l'image de la grandeur qui, dans l'autre cas, constitue la marque de l'infamie. » Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, (Paris: Éditions du Seuil, 1986), 17.

⁵ Stuart J. Kaufman, *Modern Hatreds. The Symbolic Politics of Ethnic War*, (Ithaca: Cornell University Press, 2001), 28.

⁶ Timothy Mitchell, « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and their Critics, » *American Political Science Review* 85 (1991): 77-96.

⁷ Richard K. Ashley, « The Poverty of Neorealism, » in Robert O. Keohane (dir.), *Neorealism and Its Critics*, (New York: Columbia University Press, 1986): 255-300.

⁸ Alexander Wendt défend ainsi (dans une note de bas de page) son choix du modèle de l'État-acteur en écrivant : « I assume that a theoretically productive analogy can be made between individuals and states. There are at least two justifications for this anthropomorphism. Rhetorically, the analogy is an accepted practice in mainstream international relations discourse, and since this article is an immanent rather than external critique, it should follow the practice. Substantively, states are collectivities of individuals that through their practices constitute each other as "persons" having interests, fears, and so on. A full theory of state identity – and interest – formation would nevertheless need to draw insights from the social psychology of groups and organizational theory, and for that reason my anthropomorphism is merely suggestive. » Alexander Wendt, « Anarchy Is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics, » *International Organization* 46 (1992): 397 (note 21). Évidemment, Wendt ne nous indique pas comment les collectivités se transforment en 'personne'.

⁹ Ashley, « The Poverty of Neorealism », 289.

¹⁰ Walker, « The Subject of Security ».

¹¹ Andrew Linklater, *The Transformation of Political Community, Ethical Foundations of the Post-Westphalian Era*, (Columbia: University of South Carolina Press, 1998).

¹² Benedict Anderson, *Imagined Communities, Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, 2^e édition, (New York: Verso, 1991), 3.

¹³ *Ibid.*, 6.

¹⁴ *Ibid.*, 6-12.

¹⁵ En autres, voir Bertrand Badie, *The Imported State, The Westernization of the Political Order*, (Stanford: Stanford University Press, 2000); Bertrand Badie, *Deux États: pouvoir et société en Occident et en terre d'islam*, (Paris: Fayard, 1986); Anthony Giddens, *The Nation-State and Violence*, (Berkeley: University of California Press, 1987); John G. Ruggie, « Territoriality and Beyond: Problematizing Modernity in International Relations », *International Organization* 47, no 1 (1993): 139-174; Charles Tilly and Wim P. Blockmans (dir.), *Cities and the Rise of States in Europe, A.D. 1000 to 1800*, (Boulder: Westview Press, 1994).

¹⁶ Mark Neocleous, « Against Security », *Radical Philosophy* 100 (March/April 2000), 12-13.

¹⁷ Jules Michelet, *Le Peuple* (1846), cité dans Suzanne Citron, *Le mythe national, L'histoire de France en question*, 2^e édition, (Paris: éditions ouvrières et EDI, 1991).

¹⁸ *Ibid.*, 30.

¹⁹ Les ouvrages qui touchent la France mythique sont très nombreux. Entre autres, voir Citron, *Le mythe national*; H.L. Wesseling, *Certain Ideas of France, Essays on French History and Civilization*, (Westport: Greenwood Press, 2002); Laurent Wirth, *L'exception française, 19e-20e siècles*, (Paris: Armand Colin/HER, 2000); David Chuter, *Humanity's Soldier, France and International Security, 1919-2001*, (Oxford: Berghahn Books, 1996); Herman Lebovics, *True France, The Wars over Cultural Identity, 1900-1945*, (Ithaca: Cornell University Press, 1992); Eugen Weber, *My France, Politics, Culture, and Myth*, (Cambridge: The Belknap Press of Harvard University Press, 1991); Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen, The Modernization of Rural France, 1870-1914*, (Stanford: Stanford University Press, 1976); Raymond Rudorff, *The Myth of France*, (London: Hamish Hamilton, 1970).

²⁰ Citron, *Le mythe national*, chapitre 7.

²¹ Chuter, *Humanity's Soldier*, 18.

²² Selon les statistiques officielles de 1863, environ 25% de la population, et près de 50% des enfants, ne parlaient pas du tout le français. Toutefois, selon Eugen Weber, ces pourcentages devaient assurément être beaucoup plus élevés puisque le Ministère de l'Éducation Publique avait tout avantage à exagérer ses succès et à cacher ses échecs. Weber, *Peasants into Frenchmen*, chapitre 6.

²³ *Ibid.*, chapitres 12 à 20.

²⁴ Citron, *Le mythe national*.

²⁵ Weber, *My France, Politics, Culture, and Myth*, 57-66.

²⁶ *Ibid.*, 23.

²⁷ Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès, *La République coloniale, Essai sur une utopie*, (Paris : Albin Michel, 2003), 12.

²⁸ François-Xavier Verschave, *La Françafrique, Le plus long scandale de la République*, (Paris: Stock, 1999), 175. Voir aussi François-Xavier Verschave, *Noir Silence, Qui arrêtera la Françafrique?*, (Paris: Les Arènes, 2000); Tony Chafer, « Franco-African Relations: No Longer so Exceptional? » *African Affairs* 101 (2002): 343-363.

²⁹ Bancel, Blanchard et Vergès, *La République coloniale*, 15-23, 39-41.

³⁰ Entretien avec un général des Troupes de marine, Paris, Novembre 2004.

³¹ Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis, History of a Genocide*, (New York: Columbia University Press, 1995/1997), 164 (note 9).

³² *Ibid.*, 96; Linda Melvern, *A People Betrayed, The Role of the West in Rwanda's Genocide*, (New York: Zed Books, 2000), 55-58; Linda Melvern, *Conspiracy to Murder, The Rwandan Genocide*, (New York: Verso, 2004), 14; Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable, La France au Rwanda*, (Paris: Les Arènes, 2004), 241-260; François-Xavier Verschave, *Complicité de genocide? La politique de la France au Rwanda*, (Paris: La Découverte, 1994).

³³ Laure Coret and François-Xavier Verschave (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage, L'État français et le genocide au Rwanda*, Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, (Paris: Karthala, 2005).

³⁴ Assemblée nationale, Paul Quilès (président), *Rapport d'information, Mission d'information de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, no 1271, 15 December 1998, pp. 146, 148.

³⁵ L-General Romée Dallaire, *Shake Hands with the Devil, The Failure of Humanity in Rwanda*, (Toronto: Vintage, 2003), 68.

³⁶ Saint-Exupéry, *L'inavouable*, 164.

³⁷ *Ibid.*, 91-92. Les italiques sont dans l'œuvre originale.

³⁸ *Ibid.*, 246.

³⁹ Quilès, *Mission d'information parlementaire*, 138-139.

⁴⁰ Saint-Exupéry, *L'inavouable*, 248.

⁴¹ Gabriel Périès dans Coret and Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage*, 45.

⁴² *Ibid.*, 48.

⁴³ Quilès, *Mission d'information parlementaire*, 168-177.

⁴⁴ Coret and Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage*.

⁴⁵ Quilès, *Mission d'information parlementaire*, 159-160.

⁴⁶ *Ibid.*, 165.

⁴⁷ *Ibid.*, voir les annexes et Mel McNulty, « French Arms, War and Genocide in Rwanda », *Crime, Law & Social Change* 33 (2000) : 105-129.

⁴⁸ Prunier, *The Rwanda Crisis*, 278. Voir aussi Saint-Exupéry, *L'inavouable*, 178-180.